



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/471
20 juillet 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Points 57, 58 et 64 a), e) et i)
de la liste préliminaire*

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI
OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES POUR
GARANTIR LES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE
L'EMPLOI OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS
SPECIALISEES ET DES AUTRES ORGANISMES ET PROGRAMMES DES
NATIONS UNIES A LA CAUSE DE LA LIMITATION DES ARMEMENTS ET
DU DESARMEMENT; DESARMEMENT NUCLEAIRE; INTERDICTION DE LA
PRODUCTION DE MATIERES FISSILES A DES FINS D'ARMEMENT

Note verbale datée du 19 juillet 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de joindre à la présente le texte des déclarations faites le 1er juillet 1988 par le Président Reagan (annexe I) et par Marlin Fitzwater, Assistant du Président pour les relations avec la presse (annexe II), à l'occasion du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et de demander que le texte de ces déclarations soit distribué comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 57, 58 et 64 a), e) et i) de la liste préliminaire.

* A/43/50.

88-18474 56320 (F)

/...

4P.

ANNEXE I

Déclaration faite le 1er juillet 1988 par le Président des Etats-Unis
d'Amérique à l'occasion du vingtième anniversaire de la signature du
Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est l'un des instruments les plus cruciaux dont dispose la communauté internationale pour empêcher la dissémination des armes nucléaires et pour renforcer la paix et la stabilité internationales.

Je suis fermement convaincu qu'une guerre nucléaire ne peut jamais être gagnée et ne doit jamais être livrée. Si nous voulons réussir à arrêter la prolifération des armes nucléaires, les nations du monde doivent continuer à oeuvrer de concert. Je fais appel à tous les pays qui n'ont pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération pour qu'ils le fassent afin de démontrer combien ils sont attachés à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à renforcer les fondations de la paix. Je demande également instamment à toutes les parties au Traité de renouveler leur engagement à en réaliser l'objectif.

/...

ANNEXE II

Déclaration faite le 1er juillet 1988 par l'Assistant du Président
pour les relations avec la presse

Ce même jour, il y a 20 ans, 61 pays, dont les Etats-Unis, ont signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce traité est la pierre angulaire des efforts internationaux déployés pour empêcher que les armes nucléaires ne se multiplient encore, car elles représentent l'une des menaces les plus directes et les plus graves à la stabilité régionale et mondiale. De nombreux pays dans toute les parties du monde se sont engagés à respecter le Traité et ses objectifs. En vérité, avec 136 parties, le Traité sur la non-prolifération est, dans l'histoire du monde, l'instrument de limitation des armements qui a recueilli la plus large adhésion. Le rôle important de ce traité a été réaffirmé à maintes reprises. Les participants à la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1985 sont parvenus à la conclusion que l'adhésion universelle au Traité était le meilleur moyen de renforcer les barrières contre la prolifération. Ils ont instamment demandé à tous les Etats non parties au Traité d'y adhérer.

Les Etats dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sont convenus de ne pas aider les Etats non dotés d'armes nucléaires à acquérir des explosifs nucléaires. Les Etats non dotés d'armes nucléaires s'engagent à leur tour à ne pas acquérir d'explosifs nucléaires. Ces engagements mutuels montrent que l'on reconnaît l'impossibilité de distinguer la technique des armes nucléaires de celle des explosifs nucléaires et qu'une plus grande prolifération de ces armes et explosifs menace la sécurité de toutes les nations.

Le Traité sur la non-prolifération engage également toutes les parties à coopérer au développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier dans les Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité. Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sont importantes pour le bien-être social et économique de maintes populations, et les Etats-Unis sont depuis longtemps à l'avant-garde des pays qui fournissent une assistance technique et d'autres formes de coopération dans le domaine nucléaire. Nous nous sommes engagés à poursuivre cette coopération dans le cadre de garanties internationales efficaces. Les garanties globales appliquées par l'Agence internationale de l'énergie atomique au titre du Traité donnent l'assurance essentielle de l'intention pacifique des activités nucléaires des Etats participants, ce qui est dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Les Etats-Unis ont pris l'initiative dans les négociations de réduire substantiellement les arsenaux nucléaires ainsi qu'il est demandé à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La conclusion par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques du Traité relatif à l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire et de portée plus courte (FNI), qui est entré en vigueur le 1er juin, démontre clairement notre profond attachement à la cause de la réduction des armes nucléaires. Ce traité, qui contient les mesures de vérification les plus strictes de tous les accords de limitation des armements, permettra d'éliminer toute une catégorie de missiles nucléaires américains et soviétiques. Les Etats-Unis poursuivent

/...

également leurs négociations avec l'Union soviétique pour mettre la dernière main à un traité visant à réduire les armes offensives stratégiques américaines et soviétiques de 50 %. Nous nous sommes en outre engagés à chercher à obtenir des accords efficaces et vérifiables avec l'Union soviétique sur la limitation des essais nucléaires, accords qui pourraient renforcer la sécurité de toutes les nations. Lorsque les discussions concernant les deux traités existants seront terminées et qu'ils seront ratifiés, nous nous tenons prêts à poursuivre les négociations sur un programme parallèle progressif visant à limiter les essais nucléaires et, en fin de compte, à y mettre fin, dans le cadre d'un programme de réduction et, ultimement, d'élimination de toutes les armes nucléaires.

En 1981, le Président a présenté les grandes lignes de la politique des Etats-Unis visant à empêcher la prolifération des explosifs nucléaires et déclaré que cette question était cruciale pour la paix internationale ainsi que pour la stabilité régionale et mondiale. Toutefois, si nous voulons réussir à arrêter la prolifération des armes nucléaires, il faut que les nations du monde oeuvrent de concert. Chaque Etat a la responsabilité de s'abstenir de chercher à se doter d'armes nucléaires et de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de contribuer à la dissémination des armes nucléaires par l'exportation de matériels et de techniques nucléaires.

Ainsi qu'il l'a affirmé à maintes occasions, le Président est convaincu qu'une guerre nucléaire ne peut jamais être gagnée et ne doit jamais être livrée. Afin d'éliminer la menace d'une guerre nucléaire, nous avons cherché à obtenir des réductions notables du niveau des armes nucléaires dans le monde. L'accord sur les FNI est un exemple concret de notre succès. Néanmoins, pour débarrasser entièrement le monde du risque de guerre nucléaire, surtout en ce moment où les Etats-Unis et l'Union soviétique ont accepté de réduire leurs arsenaux nucléaires, il est tout aussi vital d'empêcher que les armes nucléaires ne se multiplient encore. Le Traité sur la non-prolifération est manifestement le moyen le plus important que nous ayons pour réaliser cet objectif. Les Etats-Unis ont joué un rôle essentiel dans la négociation du Traité sur la non-prolifération et, tout au long de l'existence de ce traité, tous les présidents des Etats-Unis l'ont énergiquement appuyé. En ce jour du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature de ce traité, le Président demande à tous les pays qui n'y ont pas encore adhéré de le faire afin de démontrer qu'ils sont attachés à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à réduire le risque de guerre nucléaire. En outre, il demande instamment à toutes les parties au Traité de renouveler leur engagement à en réaliser les objectifs et à en assurer la vitalité continue. C'est là à la fois notre responsabilité commune et notre contribution à la paix pour la présente génération et les générations à venir.
